

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 82 02621**

---

⑤4 Levier de commande perfectionné.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl. 3). G 05 G 1/04; B 60 J 5/00; E 05 B 1/00, 1/02;  
E 05 D 1/00, 1/06.

⑫② Date de dépôt..... 17 février 1982.

⑫③ ⑫② ⑫① Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 33 du 19-8-1983.

---

⑦1 Déposant : Société dite : AUTOMOBILES PEUGEOT et Société dite : AUTOMOBILES CI-  
TROEN. — FR.

⑦2 Invention de : Alexandre Terentiev.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Cabinet Z. Weinstein,  
20, av. de Friedland, 75008 Paris.

La présente invention a essentiellement pour objet un levier de commande perfectionné et formant par exemple poignée de commande intérieure de la porte d'un véhicule automobile.

5 Elle vise également un véhicule muni de leviers ou poignées conformes aux principes de l'invention.

On connaît déjà divers modes de réalisation de poignées articulées sur un panneau pour en commander par exemple l'ouverture ou la fermeture par l'intermédiaire d'une  
10 transmission appropriée. Ces poignées étaient la plupart du temps articulées sur le panneau, par exemple une porte de véhicule, au moyen de charnières ou éléments analogues solidaires du panneau. Ces charnières constituaient  
15 évidemment un élément supplémentaire du mécanisme d'actionnement de la porte et exigeaient une conformation spéciale de la poignée, ce qui, au total, était coûteux tant sur le plan de la fabrication que sur celui de la main  
d'oeuvre pour le montage de la poignée. En outre, on comprend que les charnières exigeaient un entretien  
20 particulier qui s'ajoutait à celui du mécanisme d'actionnement de la serrure de porte par la poignée.

La présente invention a pour but de remédier à tous les inconvénients ci-dessus en proposant un nouveau levier de commande formant poignée qui est d'une conception  
25 mécanique particulièrement simple en ce qu'il ne nécessite aucune charnière pour pivoter sur la porte et par conséquent aucun entretien particulier ni aucune précaution particulière de montage.

A cet effet, l'invention a pour objet un levier  
30 de commande articulé sur un support, une paroi ou analogue, et formant par exemple poignée de commande intérieure de la porte d'un véhicule automobile, caractérisé par une portée formant de préférence un évidement dont le fond est monté en bascule sur un bord du support ou de la paroi  
35 pour ainsi réaliser le pivot d'articulation dudit levier.

On comprend ainsi que le pivot d'articulation du levier sera tout simplement inhérent à la configuration

particulière de celui-ci, cette configuration devant seulement présenter une portée en forme d'évidement qui pivotera sur le chant ou le bord d'une paroi.

5 Suivant un mode de réalisation préféré, l'évidement précité a au moins approximativement la forme d'un dièdre rentrant dont l'arête est en contact avec le bord de la paroi.

10 Selon une autre caractéristique de l'invention, le fond ou l'arête de l'évidement précité se prolonge de chaque côté par un intervalle défini chacun par deux bossages, butées ou analogues permettant le positionnement du levier dans la paroi et limitant son débattement.

15 On ajoutera encore ici que le fond ou l'arête de l'évidement est appliqué contre le bord de la paroi par un moyen de rappel, tel que par exemple un ressort, attelé directement ou par l'intermédiaire d'une transmission, à l'une des extrémités du levier et rappelant celui-ci en position de repos.

20 Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, le levier est monté sur la paroi par engagement partiel au travers d'une ouverture pratiquée dans celle-ci et comportant à cet effet des encoches ou analogues laissant d'abord le passage aux bossages ou butées précités, et ménagées en retrait du bord de la paroi contre  
25 lequel on applique ensuite le fond ou arête précité de l'évidement du levier.

30 Suivant une autre caractéristique du levier de l'invention, les bossages ou butées précités comportent chacun un méplat coopérant avec une partie de paroi entre le bord de la paroi et les encoches précitées pour limiter l'angle de pivotement du levier.

35 Ce dernier est avantageusement réalisé en une seule pièce dont la partie sollicitée par les moyens de rappel précités d'un côté de la paroi forme un angle obtus avec l'autre partie formant poignée de l'autre côté de la paroi, le fond ou arête de l'évidement du levier étant approximativement situé au point de raccordement de ces deux parties.

L'invention vise également un véhicule dont les portes ou autres parties mobiles sont équipées d'au moins un levier de commande répondant à l'une ou l'autre des caractéristiques susmentionnées.

5 Mais d'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

10 - la figure 1 est une vue en perspective d'un levier de commande conforme à l'invention avant montage sur un panneau ou une paroi ;

- la figure 2 est une vue en élévation de ce levier en position d'engagement partiel dans ledit panneau ;

15 - la figure 3 est également une vue en élévation du levier, mais montrant celui-ci en position de montage final ou articulée sur le panneau ; et

- la figure 4 est une vue de dessus de ce levier en position montée, comme sur la figure 3.

20 Suivant un exemple préféré de réalisation, et en se reportant aux dessins annexés, un levier 1 formant poignée conforme à l'invention est réalisé en une seule pièce comportant un évidement 2 dont le fond 3 est monté en bascule sur le bord 4 d'une ouverture 6 ménagée dans une paroi 5 qui peut être par exemple la paroi d'une porte de  
25 véhicule.

Suivant un mode de réalisation préféré, et comme on le voit bien sur la figure 1, l'évidement 2 présente approximativement la forme d'un dièdre rentrant dont l'arête 3 est en contact avec le bord 4 de l'ouverture 6,  
30 ledit bord ainsi que l'arête 3 définissant à eux seuls l'axe de pivotement ou d'articulation du levier 1 sur la paroi 5.

35 Le fond ou arête 3 de l'évidement 2 se prolonge de chaque côté par un intervalle 7 défini chacun par deux bossages ou analogues 8, 8a et 9, 9a qui permettent le positionnement du levier 1 dans la paroi 5 et limitent son débattement, comme on l'expliquera ultérieurement.

Comme on le voit mieux sur la figure 4, le levier 1 comporte une partie 10 située d'un côté de la paroi 5, et une partie 11 formant poignée de l'autre côté de la paroi 5, les parties 10 et 11 formant un angle obtus et l'arête 3 étant approximativement située au point de  
5 raccordement de ces deux parties. L'arête ou fond 3 de l'évidement 2 du levier 1 est appliqué contre le bord 4 de l'ouverture 6 par un moyen de rappel, tel que par exemple un ressort 12, qui peut être attelé directement  
10 à la partie 10 du levier 1 ou qui peut être attelé à cette partie 10 par l'intermédiaire d'une transmission 13, comme cela est représenté schématiquement sur la figure 4. Cette transmission peut être constituée par tout moyen approprié et comprenant par exemple une simple tige ou encore un  
15 levier quelconque qui serait articulé à l'extrémité 14 de la tige 13 et qui serait lui-même sollicité par le ressort 12. On comprend ainsi que non seulement le ressort 12 applique l'arête 3 sur le bord 4 de la paroi 5 mais également rappelle en position de repos la poignée 11 de  
20 l'autre côté de la paroi 5.

L'ouverture 6 pratiquée dans la paroi 5 comporte des encoches ou analogues 15, 16 ménagées un peu en retrait du bord 4 de l'ouverture 6. Ainsi, comme on le voit sur la figure 2, on peut monter le levier 1 sur le panneau 5  
25 par engagement partiel au travers de l'ouverture 6 dont les encoches 15 et 16 laissent respectivement le passage aux bossages 9 et 8. Ensuite, il suffira de pousser le levier 1 vers la gauche de la figure 2 pour que l'arête 3 s'applique contre le bord 4 de l'ouverture 6. En effet,  
30 la partie de paroi 5a entre le bord 5 et les encoches 15, 16 s'intercalera naturellement dans les intervalles 7 entre les bossages 8, 8a d'une part et 9, 9a d'autre part, comme on peut le comprendre en se référant à la figure 3.

A cet égard, on notera que les bossages 8, 8a, 9  
35 et 9a comportent chacun un méplat, repéré sur les figures 1 et 4 en 17 pour les bossages 9 et 9a, lesquels méplats coopèrent avec la partie de paroi 5a pour limiter l'angle

de débattement du levier 1. Ainsi, comme on le comprend en se reportant à la figure 4, le méplat 17 du bossage 9a (et également du bossage 8a) constitue une surface de butée qui s'applique contre la partie de paroi 5a en position de repos du levier 1. D'un autre côté, le méplat 17 du bossage 9 (et également du bossage 8) constituera une surface de butée prenant appui contre la partie de paroi 5a, de l'autre côté de la paroi 5, lorsque le levier 1 sera basculé par traction sur la poignée 11, cette traction s'effectuant évidemment à l'encontre de la force du ressort 12 qui tend à rappeler le levier 1 en position de repos, comme cela est connu dans la technique.

On notera ici que l'expression "bossage" ou "butée" ne doit pas être considérée comme limitative. En effet, les bossages 8 et 9 pourraient avoir une autre forme que celle représentée sur les dessins et remplir la même fonction. Ainsi, afin de faciliter le montage qui se fait en série, les bossages 8a et 9a peuvent par exemple être prévus plus longs que les bossages 8 et 9 pour interdire à la partie 11 du levier formant poignée de pénétrer à travers l'ouverture 6. Egalement les bossages 8 et 9 pourraient ne pas être localisés au voisinage de l'évidement 2, comme représenté, mais pourraient s'étendre sur toute la longueur des parties 10 et 11 du levier 1, lesquelles parties seraient ainsi plus importantes. Par ailleurs, l'articulation 13a de la transmission 13 sur la partie 10 du levier 1 pourrait être réalisée d'une manière quelconque, de même que les moyens constituant cette transmission.

On a donc réalisé suivant l'invention un levier de commande particulièrement simple et dont la configuration spéciale suffit à elle seule pour réaliser un axe de pivotement de ce levier qui, de ce fait, est économique puisqu'il évite l'emploi d'une articulation ou charnière particulière quelconque.

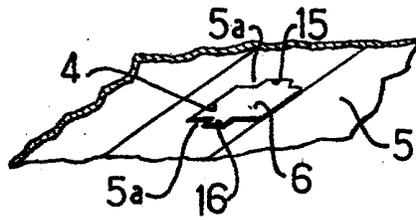
RE V E N D I C A T I O N S

1. Levier de commande articulé sur un support, une paroi ou analogue et formant par exemple poignée de commande intérieure de la porte d'un véhicule automobile, caractérisé par une portée formant de préférence un évidement dont le fond est monté en bascule sur un bord du support ou de la paroi pour ainsi réaliser le pivot d'articulation dudit levier.
2. Levier selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'évidement précité a au moins approximativement la forme d'un dièdre rentrant dont l'arête est en contact avec le bord de la paroi.
3. Levier selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le fond ou arête de l'évidement précité se prolonge de chaque côté par un intervalle défini chacun par deux bossages, butées ou analogues permettant le positionnement du levier dans la paroi et limitant son débattement.
4. Levier selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le fond ou arête précitée de l'évidement est appliqué contre le bord de la paroi par un moyen de rappel, tel que par exemple un ressort, attelé directement ou par l'intermédiaire d'une transmission à l'une des extrémités du levier et le rappelant en position de repos.
5. Levier selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est monté sur la paroi par engagement partiel au travers d'une ouverture pratiquée dans ladite paroi et comportant à cet effet des encoches ou analogues laissant d'abord le passage aux bossages ou butées précitées et ménagées en retrait du bord de l'ouverture contre lequel on applique ensuite le fond ou arête précité de l'évidement du levier.
6. Levier selon l'une des revendications précé-

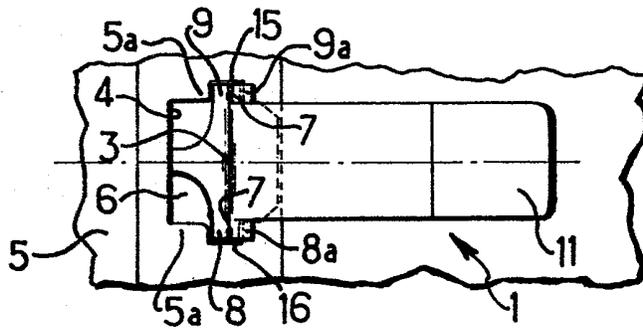
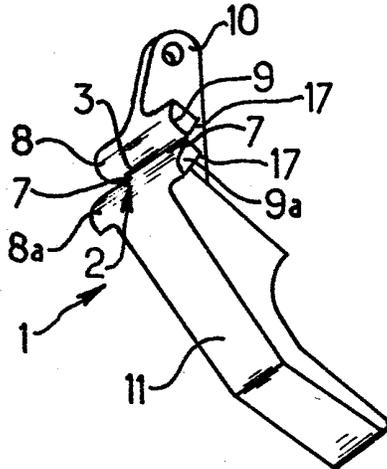
dentes, caractérisé en ce que les bossages ou butées précitées comportent chacun un méplat coopérant avec une partie de paroi entre le bord et les encoches précitées pour limiter l'angle de pivotement du levier.

- 5           7. Levier selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en une seule pièce dont la partie sollicitée par les moyens de rappel précités d'un côté de la paroi forme un angle obtus avec l'autre partie formant poignée de l'autre côté de la paroi,  
10 le fond ou arête de l'évidement du levier étant approximativement situé au point de raccordement de ces deux parties.

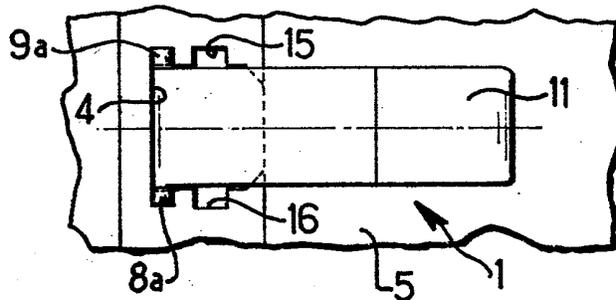
- 15           8. Véhicule équipé d'au moins un levier de commande formant par exemple poignée de porte, selon l'une quelconque des revendications précédentes.



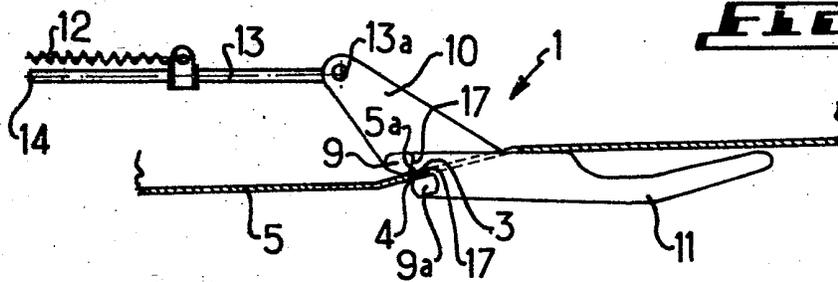
**FIG. 1**



**FIG. 2**



**FIG. 3**



**FIG. 4**